

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

— LIMITE DE ZONE

■ ESPACES BOISÉS CLASSÉS EXISTANTS OU À CRÉER

■ EMPLACEMENTS RÉSERVÉS (ER) au profit de la Commune

1 - Aménagement d'un cimetiére paysager	15 000 m ²
2 - Aménagement d'espaces publics devant l'église de la Basse Allemagne	175+230 m ²
3 - Elargissement de la VC 9	175 m ²
4 - Elargissement de la rue de la vieille Eglise et création d'aire de stationnement (passage à 8m d'emprise)	205m x 5m
5 -	Supprimé lors de la Modification N°2
6 - Elargissement du chemin du Colombier (largeur : 4m)	1 200 m ²
7 - Elargissement du chemin Barrier (passage à 8m d'emprise) et création d'une placette	600 m ²
8 - Prolongement de chemin de la Fosse Accard jusqu'à la RD223	475 m ²
9 - Fin de l'élargissement de la rue « Régiment de Maisonneuve »	220 m ²
10 - Aménagement de carrefour	100-580 m ²
11 - Création d'espace vert et aménagement de jardins familiaux	27 900 m ²
12 - Liaison entre le centre bourg et la Route d'Harcourt	960 m ²
13 - Elargissement du CRA dit « du fier à bras »	750 m ²
14 - Acquisition de la cour commune pour création d'un passage public	150 m ²

EMPLACEMENT RÉSERVÉ (ER) au profit de la Communauté d'Agglomération

15a - Projet de giratoire sur le prolongement du Boulevard Laperrine	3 800 m ²
15b -	4 500 m ²

■ ZONE DE SUSPICION DE PRÉSENCE DE CARRIÈRES SOUTERRAINES

■ CLASSEMENT SONORE :
RD562 - Arrêté préfectoral du 15 décembre 1999
RN814 (périphérique) - Arrêté préfectoral du 06 juillet 1999

ZONE INONDABLE : les cartes du PPRI sont annexées pour plus de lisibilité au plan des SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (4b1)

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES D'AMÉNAGEMENT

→ ACCÈS OU RUES À CRÉER LORS DE L'AMÉNAGEMENT

→ ACCÈS OU CHEMINS À CRÉER POUR LES PIÉTONS ET/OU LES CYCLISTES

→ MARGE DE RECUIL POUR L'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

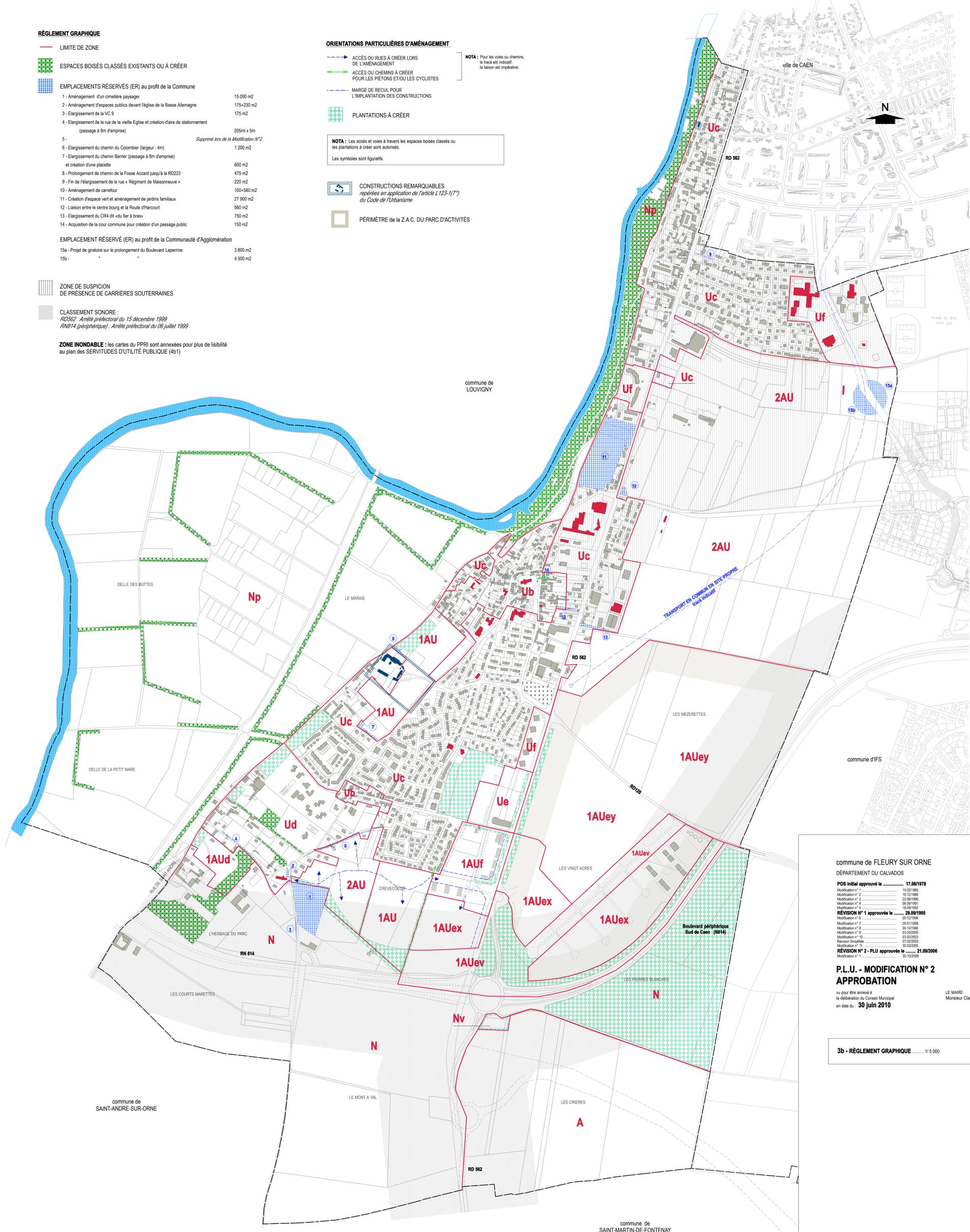
■ PLANTATIONS À CRÉER

■ CONSTRUCTIONS REMARQUABLES repérées en application de l'article L.123-1(7°) du Code de l'Urbanisme

■ PÉRIMÈTRE DE la Z.A.C. DU PARC D'ACTIVITÉS

NOTA : Pour les voies ou chemins, le tracé est indiquant la liaison est impérative.

NOTA : Les accès et voies à travers les espaces boisés classés ou les plantations à créer sont autorisés. Les symboles sont figuratifs.



commune de FLEURY SUR ORNE
DÉPARTEMENT DU CALVADOS



POS initial approuvé le 17.08/1978

Modification n° 1	14.02/1985
Modification n° 2	16.02/1985
Modification n° 3	22.06/1990
Modification n° 4	06.09/1991
Modification n° 5	18.09/1995
Modification n° 6	20.12/1996
Modification n° 7	26.01/1998
Modification n° 8	30.10/1998
Modification n° 9	03.03/2000
Modification n° 10	03.02/2003
Révision Simplifiée	07.02/2005
Modification n° 11	30.03/2006
RÉVISION N° 2 - PLU approuvés le 21.09/2006	
Modification n° 1	30.10/2008

P.L.U. - MODIFICATION N° 2 APPROBATION

vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2010

LE MAIRE
Monsieur Claude LECLERE

3b - RÈGLEMENT GRAPHIQUE 1/ 5 000



43 AVENUE DU 4 JUILLET
BP 10300
14017 CAEN CEDEX 3
T : 02 31 35 49 60
F : 02 31 35 49 41
Rue des écrivains@schneider.fr